

Contrôler l'évolution des coûts est l'affaire de tous



Sandra Schneider

**Responsable de la division Prestations,
Office fédéral de la santé publique**

Le volume des prestations de l'assurance obligatoire des soins revient régulièrement, au centre des discussions sur la politique de la santé. Les assurés ont droit dans tous les cas à la prise en charge des coûts des prestations nécessaires et appropriées, et à des prestations de qualité. Mais, d'un autre côté, le volume des prestations constitue un facteur de coûts. Tout le monde s'accorde pour dire que l'évolution des coûts dépend dans une mesure déterminante de la quantité des prestations fournies. Or, précisément parce que l'assurance-maladie est financée suivant le principe de la solidarité, il est indispensable de vérifier régulièrement quelles prestations celle-ci rembourse, et à quel coût. Voilà aussi pourquoi, en vue d'augmenter la qualité et de réduire les coûts, le Conseil fédéral accorde dans sa stratégie Santé2020 la priorité à la diminution du nombre des prestations, des médicaments et des procédures qui manquent d'efficacité et d'efficacité.

Le système suisse permet d'intégrer rapidement les innovations et de fournir rapidement aux assurés des soins du haut niveau de qualité souhaité. Cela était et cela reste l'un

des objectifs de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, depuis son entrée en vigueur. Mais un tel objectif a aussi son prix. Les nouvelles prestations très coûteuses, en particulier, notamment celles servant au traitement des maladies cancéreuses, soulèvent des questions de plus en plus difficiles quant à leur appréciation et à leur impact financier. La Suisse n'est pas le seul pays à devoir y faire face. D'autres aussi sont confrontés au problème de la finançabilité de leur système d'assurances sociales, recherchent des solutions et échangent leurs expériences.

L'un des plus grands défis à relever sera par conséquent de continuer à fournir à l'ensemble de la population des prestations du haut niveau de qualité souhaité, tout en maintenant les prix sous contrôle. Des efforts doivent être consentis non seulement par la Confédération, mais aussi par tous les autres acteurs : fournisseurs de prestations, assureurs, entreprises pharmaceutiques, sans oublier les cantons et les assurés eux-mêmes. Les diverses mesures de maîtrise des coûts prévues offriront à bon nombre d'entre eux l'occasion de contribuer, en particulier, à freiner l'augmentation des quantités. ■